



Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne

Étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES



Les objectifs du Pôle métropolitain :

Le Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne, créé en 2015, regroupe autour de la métropole Clermontoise l'ensemble des EPCI volontaires de Brioude à Vichy. Animé par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole et des représentants désignés par ces EPCI, il constitue un lieu de réflexion collectif et une force de proposition visant à alimenter des partenariats et à susciter des démarches fédératrices de développement territorial à l'échelle de ce territoire métropolitain et même au-delà.

Parmi ses défis initiaux, la mise en valeur de l'axe Allier, qui le traverse du nord au sud, représente thème prioritaire illustré par trois actions :

- Construire une stratégie de réappropriation de la rivière Allier
- Coordonner les projets de voie verte de découverte de l'Allier
- Instituer une conférence annuelle des acteurs du val d'Allier

L'engagement de l'étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier s'inscrit dans cette perspective, notamment en termes de réappropriation, mais aussi en relation avec le projet de voie verte. Il fait suite à l'initiative prise par le Syndicat d'organiser en mars 2017 à Clermont-Ferrand un atelier consacré à la prise de compétence par les EPCI de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui a confirmé l'intérêt de mettre en place une coordination et une certaine mutualisation sur le bassin de l'Allier.

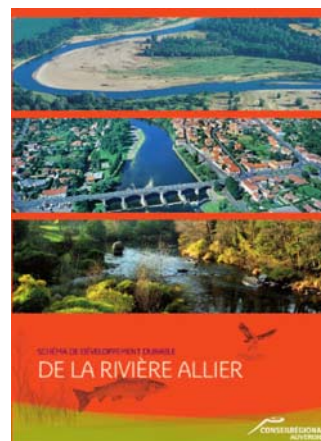
L'étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier s'inscrit aussi dans le cadre de la concertation initiée conjointement avec le Conseil de développement du Grand Clermont avec les acteurs du secteur agricole et plus particulièrement des Limagnes sur ses relations avec le milieu urbain et l'environnement fluvial, dont un des prolongements a été l'inscription du projet d'Observatoire de l'Allier au LIT (Laboratoire d'Innovation Territorial) pour "les grandes cultures en Auvergne" porté par le groupe Céréales Vallée et qui n'a pas été sélectionné.

Comme toutes les démarches engagées par le Syndicat métropolitain, celles-ci n'ont pas vocation à se limiter à son périmètre, mais au contraire à être développées aux échelles les plus pertinentes. C'est le cas en particulier pour les démarches portant sur l'axe Allier, dont les objectifs concernent l'ensemble de l'axe fluvial, concerné par les SAGE du Haut-Allier et de l'Allier aval.

Leur objectif est aussi, en particulier sur le sujet de l'Allier, d'apporter au territoire la valeur ajoutée d'une démarche exemplaire contribuant à la qualité de son image et à son attractivité, en même temps qu'au développement d'une filière d'excellence et de savoir-faire exportables.

Précédents et contexte :

Le projet de mise en œuvre d'un observatoire de la rivière Allier a fait l'objet de nombreuses approches, depuis la proposition de "Protocole de suivi pluridisciplinaire de l'Allier" élaborée par l'équipe pluridisciplinaire du 2^{ème} Plan Loire Grandeur Nature 2000/2006, jusqu'à l'inscription au Schéma de développement durable de la rivière Allier approuvé par la Région Auvergne en 2009 d'une "étude d'opportunité d'un observatoire de la rivière Allier" (engagement 1, orientation 1.2, action n°4). Son objectif était d'étudier l'opportunité d'un outil permettant la coordination et la mise en cohérence des observations réalisées par les différents acteurs, l'enregistrement des données sur le long terme et sa mise à disposition (base de méta données).



Quant au SAGE Allier aval approuvé en 2014 par la Commission Locale de l'Eau, il préconise de "mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre" (Enjeu 1) reposant sur une centralisation et une valorisation des données liées au domaine de l'eau et relatives au territoire du SAGE, ainsi que sur la diffusion de la connaissance.

Des bases solides existent d'ors et déjà, par exemple avec le réseau CRISTAL des stations de mesure des débits (hauteurs d'eau et pluviométrie) pour la prévision et le suivi des crues, déployé par l'Etat sur le bassin de la Loire et en particulier sur le sous-bassin de l'Allier, ainsi qu'avec le réseau RNB (réseau national de bassin) des stations de mesure de la qualité de l'eau géré par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

De même, le SIEL (système d'information des évolutions du lit de la Loire) mis en place par la DREAL Centre et basé sur l'analyse de photos aériennes, offre une base de connaissance accessible à tous quant à la morphologie de la rivière et à sa couverture végétale, très précieuse pour suivre notamment l'érosion des terres, l'évolution de sa ligne d'eau et de la qualité des habitats pour la faune. Mais encore faut-il que la périodicité d'actualisation (5 ans pour l'Allier) des photos aériennes (2000, 2005, 2010, 2016) soit garantie, ainsi que celle leur interprétation (2000, 2005, 2010, ?). Or le financement de ce SIEL repose sur les aides de l'Agence de l'Eau et du FEDER dans le cadre du programme opérationnel du Plan Loire.

Quant aux données sur la faune et la flore, c'est plutôt grâce au travail des associations (Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier et d'Auvergne, LPO Auvergne, LOGRAMI, Fédération de Pêche, ...) que l'on peut en disposer, mais là sans engagement de pérennisation, de complétude, ni de mise à disposition, même si la plupart du temps ces observations sont réalisées grâce à des aides financières publiques et dépendent donc des aléas budgétaires des financeurs.

Mais certaines observations manquent encore pour éclairer les débats nécessaires à une meilleure gestion des pressions anthropiques exercées sur la rivière, ses eaux (de surface et souterraines) et ses milieux naturels, comme l'a bien montré à travers le programme de recherche scientifique mis en œuvre sur la retenue du Lac d'Allier en 2016, en mesurant non seulement la concentration en nitrates, mais aussi en qualifiant leur origine par l'étude de leurs isotopes. Conformément aux préconisations des scientifiques, un dispositif de stations de mesures et de préleveurs automatiques est d'ailleurs en cours de mise en place, qui pourra constituer, avec l'Observatoire des poissons migrateurs existant depuis 1995, un nouvel outil pérenne à intégrer au projet d'Observatoire de l'Allier.

En ce qui concerne l'observation de la fréquentation humaine et de ses impacts sur les milieux naturels fluviaux, on dispose de quelques études réalisées par les conservatoires, mais d'aucune observation régulière, même si des méthodes d'évaluation ont été mises au point et expérimentées par le GEOLAB de l'Université Blaise Pascal et l'association Allier Sauvage qui s'intéresse aux relations entre l'homme et la rivière Allier.

Aujourd'hui où le projet de mise en valeur de l'Allier au profit du développement local et touristique va se concrétiser, notamment avec la mise en œuvre de la véloroute-voie verte promue par la Région Auvergne Rhône-Alpes parmi ses 6 grands itinéraires structurants pour le développement du tourisme à vélo, il paraît souhaitable d'accompagner ce grand projet d'un dispositif d'évaluation de la fréquentation, de ses impacts et de ses retombées économiques, qui aura vocation à s'intégrer à l'observatoire de l'Allier. Cet



objectif est d'ailleurs conforme aux prescriptions de mesures du SAGE de "suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme" (7.6a.1), "d'encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu" (7.6a.2) et "d'élaborer un code de bonne conduite entre usagers et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles" (7.6a.3).

L'atelier organisé en mars 2017 par le Syndicat du Pôle métropolitain, sur la prise de compétence GEMAPI par les EPCI en 2018, a confirmé ce besoin d'une organisation complète, cohérente et partagée des connaissances et observations réalisées sur l'axe Allier à mettre en place dans le cadre d'un partenariat à définir, comme outil de gouvernance à l'échelle du bassin de l'Allier.

C'est pourquoi, le Conseil syndical du Pôle métropolitain a décidé le 12 janvier 2018 de lancer la réalisation de l'étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier, en même temps que l'étude de préfiguration de la "Route de l'Allier" (mise en synergies des itinérances et réseau des maisons de sites). Bien que portés par le Syndicat du Pôle métropolitain dans un premier temps, ces deux sujets devront être appréhendés sur l'ensemble de l'axe Allier, avec une base minimale sur l'Allier alluvial, en associant aux réflexions l'Etat (DREAL et Agence de l'Eau), l'Etablissement Public Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les trois Départements de la Haute Loire, du Puy de Dôme et de l'Allier, l'ensemble des EPCI traversés, ainsi que les acteurs concernés par la gestion de l'axe fluvial, l'Université d'Auvergne et le collectif associatif Loire Vivante.

En parallèle, le pôle métropolitain s'est inscrit dans la démarche de candidature collective d'un réseau de territoires et d'acteurs du Massif Central, portée par l'association MACEO, pour un Programme d'Investissement d'Avenir correspondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé au niveau national auprès des Territoires d'innovation de grande ambition. Ce PIA "HAPPI MONTANA" ayant été sélectionné parmi les 20 lauréats retenus sur les 120 dossiers présentés, l'étude de



faisabilité d'un Observatoire de l'Allier bénéficiera, en même temps que l'étude de la "Route de l'Allier", d'un soutien financier de la Caisse des Dépôts et de la synergie développée avec les projets d'autres acteurs du PIA. Cette dimension illustre l'enjeu du projet de mise en valeur de l'axe Allier comme lien fédérateur entre l'Ouest régional et le cœur du Massif Central, sur le plan du développement territorial et en particulier de la structuration d'une offre touristique globale.

Les objectifs et attendus de l'étude :

Cette étude de faisabilité de l'Observatoire de l'Allier aura pour but de définir les objectifs et conditions de mise en œuvre d'un dispositif scientifique, coordonné et partagé d'observation de la rivière Allier dans toutes ses composantes, physiques, environnementales, humaines et économiques. Elle devra aboutir à la définition des moyens et partenariats permettant de :

- **Coordonner et mettre en cohérence les observations** déjà réalisées par les différents acteurs, dans une approche interdisciplinaire,
- **Etendre les observations aux domaines jusqu'alors absents** des analyses et concourant à la préservation, à la gestion et à la mise en valeur de la rivière (ex : socio-économie de l'agriculture, de l'habitat, du tourisme...),

- **Etablir les passerelles nécessaires avec les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation** axés sur la connaissance et la gestion du milieu fluvial, dans une perspective de rayonnement aux niveaux national et européen,
- **Fournir un suivi scientifique régulier des différents aspects de l'évolution de l'Allier** pour l'aide à la décision, l'expérimentation et l'évaluation des actions. (ex: prévention des inondations, développement touristique, ...),
- **Développer une culture partagée**, à la fois scientifique, environnementale et socio-économique, propre à fédérer la société civile autour des enjeux de préservation et de prévention liés à la rivière,
- **Favoriser l'information et la sensibilisation du grand public**, à la fois en continu sur le long terme et occasionnellement par le suivi en direct d'évènements marquants (crues, migrations, actions exemplaires...).
- **Contribuer à l'attractivité du territoire** par une attitude exemplaire en termes de développement durable et de mise en valeur d'une rivière emblématique européenne.

L'étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier sera menée par phases en partant d'un état des lieux de l'organisation actuelle d'acquisition et de partage de la connaissance pour arriver, à partir de scénarios d'ambitions différentes, à un large consensus des acteurs (fournisseurs et utilisateurs) sur un modèle à mettre en œuvre sans doute progressivement. S'inspirant éventuellement de dispositifs similaires existant sur d'autres territoires, y compris de nature différente, l'étude devra répondre aux attendus suivants :

1^{ère} phase: état des lieux

- ➔ Bilan exhaustif et renseigné de l'ensemble des observations régulièrement réalisées par les différents acteurs sur l'axe Allier (institutionnels, universitaires, économiques et associatifs) et évaluation de leurs coûts d'acquisition et de traitement, ainsi que de leur utilisation.
- ➔ Recensement auprès des acteurs des besoins actuels et futurs de données en fonction des objectifs des SAGE Haut Allier et Allier aval, d'une part, et de l'évolution des compétences des différentes collectivités d'autre part, notamment au regard de la GEMAPI, mais aussi des objectifs de développement de la fréquentation locale et touristique de l'Allier.
- ➔ Analyse critique de l'adéquation des observations réalisées avec les besoins identifiés, en termes de cohérence et de régularité, de précision et de fiabilité, de moyens et de coûts, de partage et de valorisation, etc.
- ➔ Bilan du dispositif d'observations existant : coût global et financements, avantages et handicaps en termes de fiabilité et de performance, de régularité et de pérennité, d'adaptation aux besoins, de coordination et de partage,...
- ➔ Analyse synthétique des formations existantes à différents niveaux (formation continue comprise) sur le territoire auvergnat et régional en matière d'observation et de gestion des rivières et des eaux.

2^{ème} phase: scénarios possibles

- ➔ Recherche documentée de références d'observatoires multithématiques et présentation de leurs caractéristiques en termes d'objectifs, d'organisation, de mode fonctionnement et de budget.
- ➔ Définition et comparaison de scénarios possibles pour l'Observatoire de l'Allier suivant différents niveaux d'ambition, de périmètres, de faisabilité et de coût.
- ➔ Choix d'un scénario de base, éventuellement progressif, agrémenté de variantes possibles en fonction des moyens potentiels et d'une évolution des priorités d'observations au regard des enjeux, mais aussi de l'utilisation de l'Observatoire aux fins de sensibilisation et de formation .

3^{ème} phase: programme de l'Observatoire

- Proposition d'organisation d'un dispositif coordonné d'observation, rigoureux sur le plan scientifique, portant sur l'ensemble des domaines nécessaires à une gestion concertée de la rivière Allier (et de son bassin) et permettant d'éclairer les décisions publiques, ainsi que d'évaluer les effets des actions réalisées pour sa préservation, sa restauration et sa valorisation, autant que les impacts des activités développées.
- Programme de la structure de gestion de l'Observatoire, incluant l'ensemble des moyens humains, spatiaux et techniques nécessaires et proposant une(des) implantation(s) favorable(s).
- Schéma de montage partenarial et juridique de l'Observatoire de l'Allier et budget prévisionnel de fonctionnement intégrant la valorisation des résultats en fonction des utilisateurs de données et d'analyses de données identifiés, y compris pour la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.

Méthodologie et calendrier de l'étude :

Deux instances seront mises en places pour le suivi de l'étude et animées par les chefs de projet du "défi Allier" du Syndicat métropolitain : un Comité de pilotage et un Comité scientifique.

Le Comité de pilotage sera composé de représentants du Syndicat métropolitain, du Comité scientifique, de l'Etat, de l'EPL, de la Région, des Départements et de la CLE du SAGE Allier aval. Son rôle sera d'accompagner le lancement de l'étude, d'examiner et de valider les conclusions de l'étude à chacune de ses phases et de fixer les orientations de la suivante, et enfin de débattre des propositions finales et des suites à donner à l'étude de faisabilité.

Le Comité scientifique sera composé de représentants des acteurs en charge du contrôle et/ou de la gestion de la rivière, des associations oeuvrant à sa préservation, de scientifiques et de chercheurs de l'Université, ainsi qu'éventuellement de personnes compétentes extérieures au bassin de l'Allier. Il se réunira au début et à la fin de chacune des phases de l'étude pour alimenter les démarches des chargés d'étude et éclairer les débats du Comité de pilotage.

L'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, en charge du fonctionnement administratif du Syndicat métropolitain, assurera l'organisation des réunions du Comité de pilotage et du Comité scientifique, les deux animateurs de son "défi Allier" se chargeant de leur animation et des relations permanentes avec les chargés d'étude, auxquels ils fourniront notamment les coordonnées des référents des différents organismes à consulter.

A l'issue de l'étude une présentation de ses conclusions et propositions finales sera effectuée devant le Bureau du Syndicat métropolitain, avant de faire éventuellement l'objet d'une communication et d'un débat lors de la conférence annuelle des acteurs de l'Allier.

Le calendrier de l'étude, dont **le délai global est fixé à huit mois**, sera basé sur un rendu de la phase 2 début septembre 2018, afin de permettre éventuellement de faire acte de candidature pour une concrétisation du projet dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir HAPPI MONTANA porté par Macéo, qui vise à *faire de l'Allier, corridor écologique majeur au niveau Européen, un axe fédérateur pour le développement des territoires.*

Composition de l'offre du candidat :

L'étude sera confiée à une équipe d'étude présentant les compétences nécessaires dans les domaines de la programmation scientifique, juridique et économique, ainsi qu'en matière de concertation, et justifiant d'une expérience sur le sujet des milieux aquatiques et des rivières en particulier. Les candidats à la réalisation de l'étude de faisabilité de l'Observatoire de l'Allier devront

présenter une offre adressée au Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne et composée des éléments suivants:

- **Présentation de l'équipe** d'étude couvrant les domaines nécessaires et précisant les noms, profils, compétences et références de ses membres,
- **Proposition méthodologique** conforme au phasage souhaité pour la réalisation de l'étude et au délai fixé, précisant notamment les modes d'enquête et la forme des rendus de chacune des phases,
- **Offre financière**, décomposée par phases et par intervenants de l'équipe, précisant les temps affectés à chaque tâche, avec en tranche conditionnelle la proposition de réalisation d'un document de communication (plaquette ou film) présentant le projet d'Observatoire de l'Allier.

Date limite de remise des offres : 13 mars 2018 à midi

Documents fournis au prestataire de l'étude :

(liste non exhaustive)

- Projet de "Protocole de suivi pluridisciplinaire de l'Allier" (Equipe pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature- 2006),
- Présentation "Un observatoire du val d'Allier, pourquoi et comment" (Allier Sauvage - 2007)
- Projet de questionnaire d'évaluation des éléments d'observation existants et des besoins potentiels sur le territoire du val d'Allier
- Compte-rendu de la rencontre partenariale sur Maison de l'Allier et Observatoire de l'Allier du 3 décembre 2007 à Vichy,
- Schéma de développement durable de la rivière Allier (Région Auvergne –juin 2009)
- Présentations du Workshop GEMAPI organisé le 17 mars 2017 à Clermont-Fd (AKLEA, G2C Altréro, Etablissement Public Loire),
- SAGE Allier aval et SAGE Haut-Allier
- Fiche "Observatoire de l'Allier" de la candidature au Laboratoire d'innovation Territorial pour les grandes cultures en Auvergne,
- Rapport du Programme de Recherche pour une gestion durable de la retenue du Lac d'Allier (Athos Environnement, VEODIS 3D, CNRS, LMGE et GEOLAB de l'Université d'Auvergne, Herbiers universitaires, Laboratoire Magmas et volcans- 2015),
- Etude 3P de prévision, prévention et protection contre les risques d'inondation de l'Allier (EPL et EGIS 2011)
- Plan de Gestion du Risque Inondation sur le bassin de la Loire (Etat – 2015)
- Impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE Allier (EPL -2017)
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Auvergne (Région Auvergne – 2015)

Organismes à consulter :

(liste non exhaustive)

- Agence de l'Eau Loire Bretagne, délégation Allier-Loire amont
- DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- DREAL Centre Val de Loire
- Agence Française pour la Biodiversité
- DDT Allier, Haute-Loire, Puy de Dôme
- Etablissement Public Loire
- Observatoire départemental de l'Eau de la Haute-Loire
- Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Métropole
- Syndicats d'eau potable

- Centre de Ressources Loire Nature
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne
- GEOLAB (Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale) Université d'Auvergne
- LMGE (Laboratoire micro-organismes: génome et environnement) Université d'Auvergne
- INRA Auvergne
- Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Limagrain
- Céréales Vallée
- Fédération Régionale des chasseurs
- Association régionale des Fédérations de pêche
- Comité Régional du Tourisme d'Auvergne

Sites web de référence :

(liste non exhaustive)

- www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-du-siel-r557.html
- www.agence.eau-loire-bretagne.fr
- www.centrederesources-loirenature.com
- www.sage-allier-aval.fr
- www.sage-haut-allier.fr
- www.ode43.fr
- www.cen-auvergne.fr
- www.cen-allier.org
- www.lpo-auvergne.org
- www.alliersauvage.org
- <http://allier-traces.blogspot.fr/>
- www.loire-estuaire.org
- www.cbnmc.fr
- www.lmge.univ-bpclermont.fr
- www.geolab.univ-bpclermont.fr
- <http://pro.auvergnhonealpes-tourisme.com/observatoire>
- www.auvergnepro.com
- www.snavd.org
- www.oserfc.org
- <http://www.unilim.fr/geolab/chaire-capital-environnemental-et-la-gestion-durable-des-cours-deau/>